

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1771**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1771**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 - Approbation de conventions -**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Décines Charpieu du CUCS d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé de un an (jusqu'au 31 décembre 2010), par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

Les objectifs prioritaires à atteindre dans la convention cadre de GSUP sur la commune de Décines Charpieu se déclinent selon les termes suivants :

- thématique cadre de vie,
- thématique lien social,
- thématique tranquillité publique.

La programmation GSUP 2010 s'inscrit pleinement dans les thématiques fixées dans la convention-cadre. Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2010 est estimé à 295 174 € avec un engagement financier de la Communauté urbaine de Lyon, à hauteur de 55 725 € nets de taxe.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2010, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 et d'attribuer une subvention d'un montant de 55 725 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4340 du 10 septembre 2009, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP de la commune de Décines Charpieu pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 725 € nets de taxes au profit de la commune de Décines Charpieu et l'OPH de l'Isère dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Décines Charpieu, l'OPH de l'Isère définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341 et 357 370 - fonction 820 - opération n° 1968, selon l'échéancier suivant :

- 27 863 € en 2010,
- 27 862 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.